L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 12 AVRIL 1888.

PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $2, $3 et $4 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $90,000. 29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande—De bonnes ouvrières en robes, chez Mme E. Hureau, No 9 rue Chartres. 12avril—1f

ON demande—Des femmes pour faire du linge de dessous. S'adresser 171 rue Sud Remparts. 5 avril—1 sem

A LOUER.

A LOUER—La Boulangerie avec deux fours No 128 rue Marais, très bien située et en bon état, à un prix modéré. Pour les conditions, s'adresser No 41 Nord Remparts. 31mars—15f.

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de comptoir et étagères pour grocerie ou magasin. S'adresser No 137 rue St. Pierre. 24mars—1m.

ANNONCES POLITIQUES.

TICKET REPUBLICAIN.

GOUVERNEUR, H. C. WARMOTH, de Plaquemines.
LIEUTENANT GOUVERNEUR, ANDREW HERO, Jr., d'Orléans.
SECRÉTAIRE D'ÉTAT, JOHN F. PATTY, de Ste-Marie.
TRÉSORIER, B. F. FLANDERS, de Lafayette.
AVOCAT GÉNÉRAL, ROBERT RAY, de Ouachita.
AUDITEUR, JAMES FORSYTHE, de Catahoula.

Election 17 avril 1888.

Attendu que le parti républicain s'est voué à l'éducation de tout le peuple et est en faveur de toutes les tentatives qui pourront être faites pour placer l'instruction sur une base solide dans l'Etat de la Louisiane;

Attendu que la place de surintendant de l'instruction publique n'a pas de caractère politique;

Attendu que dans la personne de l'Hon. Joseph A. Breaux, de la paroisse Ibérie, nous reconnaissons un ami dévoué des intérêts de l'éducation en Louisiane, un conservateur à vues larges et libérales dont l'honnêteté, l'intégrité et la haute compétence ne sont contestées par personne, et dont l'élection assurera, par suite d'une justice égale, l'extirpation de l'ignorance dans toutes les classes, en dehors des questions de race, de couleur ou de servitude antérieure,

Résolu que nous engageons les électeurs républicains de cet Etat à accorder leurs suffrages à l'Hon. Jos. A. Breaux pour la place de surintendant de l'instruction publique.

PLATEFORME.

Nous, les représentants du parti républicain en Louisiane, réunis en Convention, déclarons que les résolutions suivantes sont l'énoncé des principes cardinaux du parti républicain de cet Etat.

Nous attestons notre dévouement aux doctrines essentielles et consacrées par le temps du républicanisme, telles qu'elles sont énoncées dans la plate-forme nationale du parti réuni en Convention à Chicago en juillet 1884, persuadés que l'exécution impartiale et la mise en vigueur de cette plateforme assurera efficacement le maintien des institutions libres et libérales et du gouvernement populaire.

Nous condamnons les tendances au commerce libre de l'administration du Président Cleveland et l'organisation de la Chambre des Représentants à Washington qui a nommé pour speaker un champion du libre échange lequel a composé le comité des voies et moyens de manière à mettre en péril toutes les industries protégées du pays et notamment celles de notre Etat—le sucre et le riz. Nous voyons avec étonnement nos représentants au Congrès voter pour l'organisation que nous condamnons.

Nous n'avons pas vu avec moins de surprise la dernière convention démocratique à Baton Rouge ignorer entièrement la question de protection pour nos industries, et, par sa cordiale adhésion au Président Cleveland, donner la preuve manifeste de sa sympathie pour les tendances pernicieuses de son administration, si dangereuse pour la prospérité de notre Etat bien aimé et du peuple.

Croyant qu'il est du devoir du gouvernement national et du gouvernement d'Etat de favoriser et de protéger les intérêts agricoles et manufacturiers ainsi que les industries de l'Etat, nous nous engageons à faire tous nos efforts pour obtenir une législation qui sauvegarde le principe américain de la protection pour toutes nos industries, en dehors de toute considération de temps, de place ou de localité, dans le but d'assurer au travail et au capital leurs droits, leurs privilèges et de les protéger contre la concurrence et l'intervention étrangère.

Nous dénonçons comme en complète contradiction avec l'esprit et l'essence des quatorzième et quinzième amendements à la Constitution des Etats-Unis les mesures de proscriptions adoptées par le gouvernement d'Etat dans les affaires politiques dans la mise en vigueur d'une loi d'élection corruptrice dans le but avéré de priver de leurs droits de libres citoyens américains.

Nous nous portons comme garants de l'adoption par le parti républicain d'une administration économique; nous condamnons le système en vertu duquel le parti démocratique entasse dette sur dette en faisant voter par le corps législatif des allocations inégales, injustes, hors de toute proportion avec les revenus de l'Etat.

Nous approuvons et acceptons le règlement de la Dette d'Etat, tel qu'il a été prévu par la Constitution de l'Etat et déclarons que le revenu provenant de la taxe levée pour le paiement de l'intérêt annuel de la dette sera religieusement appliqué au but pour lequel il a été imposé et que la somme qui dépassera le montant requis, sera mise de côté et servira de fonds d'amortissement pour le rachat des bons d'Etat.

Nous insistons sur le maintien et la protection des levées publiques dans toute l'étendue de l'Etat et nous nous engageons à consacrer autant des fonds publics qu'il sera nécessaire pour atteindre ce résultat, de telle sorte que notre population soit toujours protégée contre les inondations du Mississipi et de ses tributaires.

Nous approuvons la loi du Congrès qui alloue la somme de $15,000, chaque année, pour l'entretien des Stations d'agriculture dans les différents Etats. Nous recommandons à notre Législature de l'Etat d'y ajouter la somme nécessaire pour atteindre le but requis, de façon à nous assurer les meilleures méthodes de culture de nos différents produits.

Nous applaudissons à l'engagement pris cordialement et les efforts faits par le parti républicain, pour l'éducation populaire sur une base solide et durable, et nous requérons vivement nos représentants au Congrès de ne rien épargner pour obtenir l'adoption du Bill d'instruction de Blair.

Nous appelons de grand cœur l'immigration dans notre Etat, mais nous condamnons l'importation des travailleurs liés par un contrat, ce qui tend à abaisser les salaires des nôtres et à priver ces derniers d'un emploi qu'ils occuperaient autrement.

Nous condamnons l'usage du labeur des "convicts" en dehors des travaux publics, et nous demandons qu'on ne le mette pas en concurrence avec le travail libre.

Le parti républicain est le parti des travailleurs et cherche, avant tout, à protéger le labeur de ces derniers contre la concurrence du travail des esclaves, des péons, des ouvriers européens engagés à travailler au rabais. Pour arriver à ce but, nous voulons qu'on lève ces droits sur leurs produits, de façon que le travail américain reçoive toujours une ample compensation.

Nous déplorons les grèves comme funestes et produisant l'anarchie; nous recommandons l'arbitrage comme le moyen de conciliation qui doit être employé chez toute nation civilisée, pour ajuster les différends entre les patrons et les ouvriers.

Nous invitons nos concitoyens de la Louisiane, sans distinction de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêts sacrés de l'Etat avec lequel nous sommes complètement identifiés et confiants dans l'arrivée au pouvoir du parti républicain, assurés dix mois d'avance, nous assurons à tout homme qui respecte et observe la loi, à toute industrie qui contribue à la prospérité de l'Etat, le juste encouragement que toute communauté s'honore de donner et qui lui assure la paix et le progrès.

16 mars—1 mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme J. C. Rozada.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,716—Division E.—Attendu que Joseph M. Rozada a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme J. C. Rozada, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11avril—11 15 20

Succession de Henry St-Paul.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,628—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Amanda St-Paul, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 avril—3 8 12

Succession de Catherine Georger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 23,147—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Wellman, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 avril—7, 12, 16.

Mme Barbara Glaser, veuve Adolph Nikoll vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,367—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George C. Bohne, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 avril—3 8 12.

AVIS est donné par les présentes, qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature, pour la passation d'une loi à l'effet d'amender la section 27 de l'Acte No 98 de l'année 1886, en tant qu'il s'agit de procédures pour la correction d'assessements de propriétés foncières dans la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1888.
3avril—6 f en 30 j

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 MAI 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement. DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à.........		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

Bureaux d'Election.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS, HÔTEL DE VILLE, 7 avril 1888.

Conformément aux dispositions de la section 12 de la loi 58 de la session extraordinaire de 1877 et de la section 3 de la loi No 123, de 1880, avis est par le présent donné des bureaux d'élection, ci-après indiqués, dans les différents précincts, ainsi qu'il y est pourvu par les ordonnances Nos 6503 et 6519, séries de l'Administration, du 1er et du 8 juin 1880, pour l'élection qui doit avoir lieu dans la paroisse d'Orléans MARDI, 17 avril 1888:

PRECINCTS.

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Thalia à Felicity; coin nord-ouest de Hunter et Peters.
Deuxième Precinct—De St-Thomas à Constance, de Thalia à Felicity; 123 Annonciation, entre Robin et Race.
Troisième Precinct—De Constance à Prytania, de Thalia à Felicity; coin Constance et Orange.
Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalia à Felicity; 441 St-Charles, entre Polymnia et Euterpe.
Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalia à Felicity; 316 Terpsichore, entre Dryades et Baronne.
Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalia à Felicity; coin sud-ouest de Locust et Melpomène.

DEUXIEME WARD.

Premier Precinct—Du Fleuve à Annonciation et Tchoupitoulas, de Julie à Thalie; coin Commerce et St-Joseph.
Deuxième Precinct—D'Annonciation et Tchoupitoulas à Camp, de Julie à Thalie; 267 Magasine.
Troisième Precinct—De Camp à Baronne, de Julie à Thalie; coin St-Charles et Erato.
Quatrième Precinct—De Baronne à Franklin, de Julie à Thalie; Erato entre Dryades et Baronne.
Cinquième Precinct—De Franklin à Locust, de Julie à Thalie; Liberté et Clio.
Sixième Precinct—De Locust à Thalie; coin Erato et Locust.

TROISIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à la rue Magasin, de Canal à Julie; coin Tchoupitoulas et Girod—Geo. Morris' Rose Bud Saloon.
Deuxième Precinct—De Magazine à Carondelet, de Canal à Julie 62 Carondelet, près Perdido.
Troisième Precinct—De Carondelet à Dryades, de Canal à Julie; 109 Baronne.
Quatrième Precinct—De Dryades à Bassin, de de Canal à Julie, 233 Commune, près Remparts.
Cinquième Precinct—De Bassin à Liberty, de Canal à Julie; 270 1/2 rue Commune.
Sixième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Julie; 369 rue Poydras.
Septième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Canal; 362 rue Commune.
Huitième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Julie, coin Claiborne et Gravier.
Neuvième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Canal; 355 Commune.
Dixième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à Julie; coin Commune et Miro.
Onzième Precinct—De Broad à Metairie Road, de Canal à Julie; coin Canal et White.

QUATRIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Dauphine, de Canal à St. Louis; coin Conti et Passage de la Bourse.
Deuxième Precinct—De Dauphine à Trémé, de Canal à St. Louis: No 9 Nord Bassin.
Troisième Precinct—De Trémé à Claiborne, de Canal à St. Louis; Canal et Robertson.
Quatrième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Canal à St. Louis; 365 Canal, près Prieur.
Cinquième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à St. Louis; 491 Canal, près Tonti.
Sixième Precinct—De Broad au Lac Pontchartrain, et de la rue du Canal et Nouveau Canal au Canal Orleans et la rue St. Louis; Douane et l'Avenue Hagan.

CINQUIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, de St-Philippe à St Louis; No 6, St Pierre.
Deuxième Precinct—De Royale à Bourgogne, de St-Philippe à St. Louis; Dauphine 207, coin Dumaine.
Troisième Precinct—De Bourgogne à Marais, de St-Philippe à St-Louis; 175 Nord-Remparts, coin Ste. Anne.
Quatrième Precinct—De Marais à Derbigny, de St Philippe à St-Louis; 273 Dumaine, coin Claiborne.
Cinquième Precinct—De Derbigny à Miro, de St Philippe à St Louis; 377 Dumaine, près Galvez.
Sixième Precinct—De Miro au Lac Pontchartrain, et de St Louis au Canal d'Orléans au Bayou St-Jean et St-Philippe; 446 Dumaine, coin Rocheblave.

SIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, d'Esplanade à St Philippe; coin Esplanade et Royale.
Deuxième Precinct—De Royale à Remparts, d'Esplanade à St Philippe, 300 Nord Remparts près Hôpital.
Troisième Precinct—De Remparts à Claiborne, d'Esplanade à St Philippe, coin Bayou et Trémé.
Quatrième Precinct—De Claiborne à Galvez, d'Esplanade à St-Philippe; coin Chemin du Bayou et Claiborne.
Cinquième Precinct—De la rue Galvez au Bayou St-Jean, et d'Esplanade à St-Philippe; Ursuline entre Dorgenois et Broad.

SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Bourgogne, des Champs Elysées à Esplanade; S E coin Bagatelle et Bourgogne.
Deuxième Precinct—De Bourgogne à Marais, de Champs Elysées à Esplanade; St Claude et Bagatelle.
Troisième Precinct—De Marais à Célestine, des Champs Elysées à St Antoine; Claiborne et Bagatelle.
Quatrième Precinct—De Marais à Célestine, de St Antoine à St Bernard; 450 Claiborne.
Cinquième Precinct—De Marais à Galvez, de St-Bernard à Esplanade; Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec, côté fleuve.
Sixième Precinct—De Galvez et Célestine à Broad et le canal Marigny, des Champs-Elysées à Esplanade; école McDonogh No 9, Onzaga, entre Tonti et Rocheblave.
Septième Precinct—D'Esplanade Broad et le canal Marigny au Lac Pontchartrain; Chemin de Gentilly, près le coin de la Grande Route St Jean.

HUITIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, des Champs Elysées à l'Avenue Lafayette; Mandeville et Decatur.
Deuxième Precinct—De Royale à St Claude, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; coin Marigny et Dauphine.
Troisième Precinct—De St-Claude à Robertson, de Champs Elysées à l'avenue Lafayette; Urquhart entre Marigny et Mandeville.
Quatrième Precinct—De Robertson à la Promenade Floride, de Champs Elysées à l'avenue Lafayette; coin Roman et Champs Elysées.
Cinquième Precinct—De la promenade de la Floride au Lac Pontchartrain, des Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; Lake End.

NEUVIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Claude, de Lafayette à Clouet; coin M[illegible] et Peters.
Deuxième Precinct—Du fleuve à St Claude, de Clouet à Pauline; Dauphine, entre Désirée et Elmire.
Troisième Precinct—Du fleuve à St Claude, de Pauline à Pologne; coin Ma[illegible] et Dauphine.
Quatrième Precinct—Du fleuve à St Claude, de Pologne à la ligne inférieure; Peters, entre Egania et André.
Cinquième Precinct—De St Claude à la Promenade Floride, de l'Avenue Lafayette à Pologne; Urquhart, entre Port et St Ferdinand.
Sixième Precinct—De la Promenade Floride le long de l'Avenue du Peuple au lac Pontchartrain, et de là le long du Bayou Sauvage, au lac Borgne, et le long du Bayou Bienvenu, et de là le long du Bayou Bienvenu à la Promenade Florida; habitation Vivant, Chemin de Gentilly.

DIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Félicité à Première; geôle de police, Rousseau près Jackson.
Deuxième Precinct—De St-Thomas à Annonciation, de Félicité à Première; 147 Joséphine.
Troisième Precinct—De Annonciation à Magazine, de Félicité à Première; 192 Joséphine.
Quatrième Precinct—De Magasine à St Charles, de Félicité à Première; 204 Prytanée.
Cinquième Precinct—De St-Charles à Remparts, de Félicité à Première, station de police Farrell; et Charles entre Jackson et Joséphine.
Sixième Precinct—De Remparts à Howard, de Félicité à Première; 438 et André.
Septième Precinct—De Howard au point de la rue Tonti, de Félicité à Première; coin Freret et Joséphine.

ONZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Tolédano à Première; 31 avenue Washington, entre Fulton et Rousseau.
Deuxième Precinct—De Chippewa à Laurel de Tolédano à Première; 90 Washington avenue entre Annonciation et Laurel.
Troisième Precinct—De Laurel à Magasins, de Tolédano à Première; 118 avenue Washington, entre Constance et Laurel.
Quatrième Precinct—De Magasins à Prytanée de Tolédano à Première; avenue Washington entre Magazine et Camp.
Cinquième Precinct—De Prytanée à Dryades, de Tolédano à Première; coin N. E. de l'avenue Washington et Baronne.
Sixième Precinct—De Dryades à Liberté, de Tolédano à Première; avenue Washington, entre St-Denis et Dryades.
Septième Precinct—De Liberté au canal Melpomène, à la pointe de Tolédano à Première; avenue Washington entre Magnolia et Clara.

DOUZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Tolédano à l'avenue Napoléon; 39 Penniston, entre Laurel et Jersey.
Deuxième Precinct—De Laurel à Camp, de Tolédano à l'avenue Napoléon; 1016 Magazine, coin Penniston.
Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Tolédano à l'avenue Napoléon; 497 Prytania, près Antonine.

TREIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Tchoupitoulas et Upperline.
Deuxième Precinct—De Laurel à Prytania, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Bordeaux et Magazine.
Troisième Precinct—De Prytania à Broad, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; Valence, entre Dryades et St. Denis.

QUATORZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, de l'avenue Peters à Lowerline; Boulevard Exposition et Magazine.
Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomène tail race, de Lowerline à la ligne de l'avenue Peters, Broad à Melpomène tail race; coin Green et Edmond.

QUINZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market; coin Seguin et Peter, marché.
Deuxième Precinct De Verret à l'avenue Verret, et du fleuve à Market; coin Elmire et Eliza.
Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et de Jefferson et du fleuve à Verret; Newton, entre Verret et Olivia.
Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse; coin Chemin Public et le canal Verret, entrepôt M. Gallagher.
Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines; Tunisburg; entrepôt James Lawton.
Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson; Chas. McDonald, chemin du raccourci.

SEIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; Burdette, entre Commercial et Macarty.
Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomene tail-race, et de Lowerline à l'avenue Carrollton, coin Hampson et Washington.

DIX-SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline; No 54 Madison.
Deuxième Precinct—De Cinquième à Onzième, de l'avenue Carrollton à Upperline; coin Madison et Jeannette.
Troisième Precinct—Compris entre Onzième, Upperline et Upperline canal au lac, du Nouveau Canal et de là à l'avenue Carrollton; West End, Galerie de tir, à côté du Fred's House.

J. V. GUILLOTTE, Maire.
8 avril—8 au 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association of New Orleans vs. Léon Capas.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,952—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No onze, dans l'îlet désigné par le No municipal 517, borné par les rues Poydras, Galvez, Perdido et Johnson. Le dit lot touche au lot No 10 et mesure vingt-huit pieds de face à la rue Galvez, le même nombre de pieds dans la ligne du fond, sur une profondeur de cent trente-deux pieds trois pouces cinq lignes, conformément à un plan déposé au bureau de A. J. Villeré, notaire, comme plan No un.

Acheté par le défendeur des demandeurs par un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le vingt-troisième jour d'octobre 1886. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, livre 126, folio 351.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une chance splendide pour un placement rémunératif.

Vente par le Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Cinq portions de terre de valeur avec les bâtisses et améliorations sur la rue Baronne, entre South Poydras et Lafayette, (la rue à l'arrière étant la rue Dryades)
Un quartier qui s'améliore tous les jours; la rue Baronne a été récemment pavée avec l'Asphalt, etc.
Un emplacement spécial pour les affaires d'écurie, etc.
Le tout conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse des Encanteurs.
Aussi un lot de valeur et bâtisses et améliorations rue Girod, entre Baronne et Carondelet, (la rue à l'arrière étant la rue Lafayette.)

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,210.—En vertu d'un jugement et ordre de vente, signés le 19 mars 1888, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq certaines portions ou lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, South Poydras, Lafayette et Dryades, désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un croquis et plan qui ont été faits par Arthur De Armas, ingénieur civil et voyer, daté le 26 mars 1888, déposé au bureau du shérif civil de la paroisse d'Orléans. La dite portion de terre mesure conformément au dit plan comme suit:

Le lot A mesure trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de deux cents pieds quatre pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Lafayette et le sépare du lot B, et une première profondeur de cent soixante pieds quatre pouces et quatre lignes sur le côté de la ligne la plus près de South Poydras à laquelle profondeur il s'étend à un angle droit vers la dite rue South Poydras, vingt et un pieds et six pouces, puis une autre profondeur de quarante pieds jusqu'à la ligne du fond laquelle ligne du fond mesure cinquante-six pieds.

Ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le dit lot et d'autres, et mesure huit pieds de largeur sur la rue Baronne et cent soixante pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur touchant aux dits lots vers la rue South Poydras.

Le lot B mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Baronne, sur une profondeur de deux cents pieds quatre pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue South Poydras et qui le sépare du lot A, et une première profondeur de cent soixante pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près de la rue Lafayette et qui le sépare du lot C et de laquelle profondeur il s'étend à un angle droit vers la dite rue South Poydras de dix pieds et dix pouces, puis une autre profondeur de quarante pieds jusqu'à la ligne du fond et la dite ligne du fond mesure trente-sept pieds et huit pouces.

Le lot C touche au lot B vers la rue Lafayette et mesure vingt cinq pieds six pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent soixante pieds quatre pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles, la ligne du fond mesure vingt-cinq pieds et six pouces.

Le lot D touche au lot C et mesure vingt sept pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de deux cents pieds quatre pouces et deux lignes sur le côté vers la rue South Poydras et une profondeur de deux cents pieds quatre pouces et une ligne sur le côté vers la rue Lafayette et qui le sépare du lot E et vingt-sept pieds de largeur dans le fond.

Et le lot E mesure vingt-sept pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de deux cents pieds quatre pouces et une ligne sur le côté vers la rue South Poydras et qui le sépare du lot D, et une profondeur de deux cents pieds quatre pouces sur l'autre ligne du côté vers la rue Lafayette et vingt sept pieds de largeur dans le fond.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne et désigné par le numéro huit, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 9 janvier 1844 et déposé pour référence à l'étude de Edwin Floyd ancien notaire en cette ville, comme plan No 100. Lequel dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Girod, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles et à l'usage en commun d'une allée touchant sur le côté vers la rue Carondelet, ouvrant sur la rue Girod, sur une largeur de quatre pieds et une profondeur de cinquante pieds.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit de un, deux et trois ans avec sept pour cent d'intérêt par an, avec billets à la propriété particulière, hypothèque spéciale et seront donnés, avec les clauses usuelles de garantie pour lesquelles honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement, et le transfert de la police d'assurance etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1888 en outre du montant de son enchère.

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr. notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mars—3, 10, 17, 24, 28 avril.

AVIS AUX CREANCIERS.

Chas. Van Benthuysen vs ses créanciers et les créanciers de Van Benthuysen & Graneberg ou de "Crescent Jelly Manufacturing Company."

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,718—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par D. A. S. Vaught, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11avril—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Edward L. Hall vs ses créanciers—No 23,627—Division A.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward L. Hall soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert H. Upton, Esq. notaire, en cette ville JEUDI, le 12me jour du mois d'avril 1888, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 mars 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
28 mars—31 au 12 avril

In Re La Louisiana Insurance Company demandant la forfaiture de la Charte, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,757—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire, présenté par L. Placide Canonge, liquidateur des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 avril—5 10 14

PAR LE CONSTABLE.

Pascal Lappuyade contre Jean Barthe.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 10,401.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la résidence du plaignant, encoignure Abadie, ou Clay, et Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, le MERCREDI, 18 avril 1888, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq vaches, un taureau, une génisse, une jument, deux bidons à lait, un lot de vieux harnais, une charrette à provisions, une balance, une charrette à lait et un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
6avril—6 12 18

Mme Veuve J. B. Slawson et al. vs. Sallie B. Seddon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,551—Attendu que William C. Seddon, de la ville de Baltimore, Etat du Maryland, tuteur de la mineure Sallie B. Seddon, par l'entremise de John G. Devereux, son agent dûment reconnu, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à la ville de Baltimore, Maryland, la propriété appartenant à la dite mineure.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1888.
22 mars—4f en 30 j

Succession de Richard Venables.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,?47—Division B.—Attendu que Richard S. Venables a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Richard Venables, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 avril—8 13 17

In re Interdiction de John M. G. Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,740—Division D—Attendu que Edward M. Tucke et Percy Parker, de la ville de Lowell, Etat du Massachusetts, ont été reconnus par cette Cour comme gardiens de John M. G. Parker, interdit, et ont demandé l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit interdit John M. G. Parker,

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les trente jours après la première publication de cet avis pourquoi les dits gardiens ne seraient pas mis en possession et ne transféreraient pas de l'Etat de la Louisiane, à leur discrétion, la propriété du dit interdit John M. G. Parker.
Par ordre de la cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
11 avril—5f en 30j

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Hôte & Cie., vs Jones & Lucas, No 19,717.
James Demoruelle vs Jones & Lucas, No 19,751.
Manuel Isaac vs Jacob Burger, No 19,815.
H. Dudley Coleman vs Jones & Lucas et al., No 19,836.
The Brown Cotton Gin Co., vs Jones & Lucas et al., No 20,444.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—En vertu de cinq writs de fieri facias (les writs Nos 19,826 et 20,444 étant alias writs) à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, et,

En vertu d'un alias-writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de

Owen Short vs Jacob Burger, No 8,840.

Et aussi en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de

Jacob Burger vs Owen Short et als., No 8,933 (fi fa contre le plaignant et en faveur du défendeur Owen Short.)

Je vendrai à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 avril 1888, à MIDI, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet numéro vingt, borné par les rues Urquhart, Villeré, (anciennement Gilrod), Félicianа et Clouet, désignés par les numéros neuf et neuf, contigus l'un à l'autre, mesurant chacun, trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent dix sept pieds quatre pouces six lignes, entre lignes parallèles.

Acquis par Jacob Burger de William Johnson d'après un acte passé pardevant André Doriocourt, jr. notaire, le 22 décembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Jacob Burger.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un bon billet bien solvable, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais d'impressions, du shérif du greffier, etc., soit environ cent cinquante piastres; et de plus les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur la dite propriété, s'élevant à environ vingt piastres.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11avril—11 18 25 2+

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de tout le fonds de marchandises sèches, d'articles de mode et de fantaisie, notions, etc., contenus dans le local No 286 rue Decatur, consistant en marchandises sèches, dentelles, cotons, rubans mouchoirs, voiles, cols, manchettes, broderie, fourrures, boutons, épingles, chapeaux, gants, jouets, notions, etc. Et un vaste assortiment d'autres marchandises etc., dans ce genre d'affaires, aussi comptoirs vitrines, étagères, meubles de bureaux, etc., dans l'affaire de

Rosenthal Bros., vs I. Simon & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,571—En vertu d'un ordre de vente, daté du 2 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 14 avril 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 286 rue Decatur.

Tout le contenu, installations, etc., du dit magasin, consistant en les articles ci-dessus spécifiés et d'autres trop nombreux à énumérer, le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4avril—4.7.11.14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile R. Chevalley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,214—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water et le Fleuve, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Water, la même de face sur la rue Cadiz; ensemble avec ses droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chevalley par acte en partage avec John T. Michel conformément un acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1870, enregistré au bureau des transferts livre 99, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—avril 5,12,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors & Cie., vs Canaux & Sentilles et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 7560—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet No 60, borné par les rues Chippewa, Fulton, Troisième et Quatrième. Le dit lot est désigné par le No 5 mesure 28 pieds 2 pouces de face à la rue Fulton et 28 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond et 116 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui divise le dit lot No 5 du lot No 4 et une profondeur de 116 pieds 2 pouces sur l'autre ligne qui divise le lot No 5 du lot No 6, conformément à un plan fait par Louis H. Buisson, voyer, le 5 mars 1862, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Acquis par Bernard Barthe de Otto Manske, le 12 mars, 1868 par acte passé pardevant J. Cohn, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert, livre 93, folio 664.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Bernard Barthe.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 mars—20 27—avril 3 10 17 et 21

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs Ellen S. Wood—No 23,458—Division A.—A tous ceux qui le présent avis concerne, salut!

Attendu qu'à une vente du Shérif, le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et de vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6171 du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458), la Compagnie d'Assurances Factors & Traders ci-dessus citée, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Nayades (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No quatre sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, de fait, saisie, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ordre enregistré le 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est ci-après décrite comme suit:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété et a depuis lors, en paix, continuellement et sans contestation gardé possession;

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Donc, maintenant, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors & Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence; et toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation sur la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description ou adjudication en vertu desquelles la vente a été faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, ces personnes sont citées et requises au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à l'encan de propriétés de valeur à la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire de Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres.

Successions de Samuel Stewart et de sa femme.

Le magasin en briques à quatre étages, coin Magazine et Lafayette.
Les magasins en briques à un et à quatre étages, Nos 227 et 229 Front street.
Le magasin en briques à trois étages, coin St-Joseph et Peters.
La résidence en bois à deux étages, No 76 rue Thalie.
Le cottage à double corps de logis, No 134 rue Erato.
Trois excellents emplacements pour bâtir, Nos 278, 280 et 282 rue Magazine.
Deux cottages doubles, Nos 185 à 191 rue Constance.
Quatre élégantes résidences en briques à trois étages, Nos 205, 209, 211 et 213 rue du Camp.
Emplacement de choix pour bâtir, No 207 rue du Camp.
Trois résidences en briques à trois étages, Nos 171, 173 et 175 rue St. Joseph.
Une charmante résidence en bois, avenue Louisiana.
Emplacements de choix pour bâtir, rue Toledano.
Terres à la campagne.
Vente pour opérer un partage, A un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu le 3 avril 1888, et signé le 7 avril 1888, docket No 22,201, dans l'affaire d'Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres pour un partage, il sera vendu à l'encan, à un long crédit—

MAGASINS—1er DISTRICT.

Coin des rues Magazine et Lafayette.

1° Le magasin de valeur en briques à quatre étages couvert en ardoises, No 104 rue Magazine, coin Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Camp et Poydras dans le premier district de cette ville, loué à bail à MM. H. T. Lawler & Co. jusqu'au 1er octobre 1888, à raison de $55 par mois.

Le lot de terre No 1 mesure 22 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Magazine, 22 pieds 6 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Lafayette de 100 pieds.

Magasins en briques Nos 227 et 229 rue Front.

2° Le magasin en briques à quatre étages couvert en ardoises No 229 rue Front, entre Gaienne et Front, dans l'îlet borné par la rue Peters, premier district de cette ville, désigné par le No 229 rue Front sur un lot de terre désigné comme No 4, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Front sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles.

3° Le magasin en briques à un étage, couvert en ardoises No 227 Front Street, touchant à la propriété ci-dessus décrite sur un lot de terre No 3, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes, face à Front Street sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles. Les deux derniers magasins ci-dessus décrits sont occupés par "Brown Machine Shops" et sont loués ensemble à raison de $25 par mois.

Coin des rues Peters et St. Joseph.

4° Le magasin en briques à trois étages couvert en ardoises, au coin des rues Peters et St. Joseph, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas et No Market, Premier District de cette ville, connu comme le "Cotton Exchange Saloon" etc., loué à bail jusqu'au 1er octobre 1888, à raison de $35 par mois. Le lot de terre No 1, qui mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue Peters, 20 pieds 2 pouces de face et largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue St Joseph de 83 pieds et de 88 pieds 11 pouces sur l'autre ligne latérale la plus rapprochée de No Market Street.

Résidence No 76 rue Thalie.

5° La résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, No 76 rue Thalie, entre Tchoupitoulas et St Thomas, côté quart par la rue St Thérèse, premier district de cette ville, contenant un vestibule et six à 10 chambres, avec citerne etc. Aussi, une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises sur le même lot faisant face à la rue Ste Thérèse, avec citerne, hangars etc., rapportant ensemble $25 par mois. Le tout sur un lot de terre No 12 mesurant 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thalie, 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Ste-Thérèse, sur une profondeur de 98 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne touchant à la rue Tchoupitoulas et 94 pieds 3 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale la plus rapprochée de la rue St Thomas et se dirigeant de la rue Thalie à la rue Ste-Thérèse.

Résidences No 134 rue Erato.

6° Le cottage en bois couvert en ardoises à double corps de logis No 134 rue Erato avec de vastes bâtiments en bois à deux étages couverts en ardoises dans le fond, subdivisés en cinq logements, avec citernes, etc., situé dans le premier district de cette ville, rapportant environ $36 par mois sur deux lots de terre Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurant chacun 21 pieds 4 pouces de face à la rue Erato, 24 pieds 1 pouce 3 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 160 pieds 5 pouces sur la ligne latérale du lot No 1, la plus rapprochée de la rue du Camp, et 171 pieds 7 pouces 1 ligne divisant le dit lots et 182 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 2, la plus rapprochée de la rue Magazine.

Trois lots rue Magazine.

7° Trois lots de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Calliope et Poeyfarre, désignés par les Nos. 1, 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurent, comme suit: Lot No 1 mesure 31 pieds, 9 pouces et 5 lignes et les lots Nos. 2 et 3 chacun 31 pieds, 8 pouces et 4 lignes tous ensemble face à la rue Magazine, sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée au fond de 10 pieds de large ouvrant sur la rue Calliope.

Les améliorations comprennent quelques vieilles bâtisses en bois à un et deux étages et hangars, connues Nos 278, 280 et 282 Magazine, et loués à bail ensemble jusqu'au 1er octobre 1889 à $35 par mois. Les trois terrains seront vendus séparément.

Deux cottages doubles rue Constance.

8° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district, l'îlet comme la dernière propriété décrite et dessus désignés par les Nos 4 et 5 contigus l'un à l'autre, et mesure comme suit à savoir:

Lot No 4 forme l'encoignure des rues Constance et Calliope, et mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, même largeur au fond, sur une profondeur sur chaque lot, un face à la rue Calliope de 112 pieds 8 pouces et 4 lignes et 112 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 5.

Lot No 5 mesure 41 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, la même largeur, au fond, sur une profondeur de 112 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne contiguë au lot No 4, et 112 pieds 7 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté contigu au lot No 6 et la rue Poeyfarre.

Les lots ci dessus ont le droit d'usage de l'allée commune décrite ci-dessus dans le paragraphe 7, qui se trouve derrière ceux-ci et courant sur la rue Calliope. Les améliorations sur les deux lots de terre ci-dessus, sont tout à fait semblables, et comprennent sur chaque lot, un cottage double couvert en ardoises, connus comme les Nos 185 et 187 et 189 et 191 rue Constance et ayant environ 6 ou 3 chambres chacun, avec la moitié d'une bâtisse en briques à deux étages au fond ayant 6 ou 8 chambres de chaque côté, citernes, etc. et rapportant environ $20 par mois chaque lot.

Propriété élégante rue du Camp.

9° La résidence élégante et commode en briques à trois étages recouverte en ardoises No 205 rue du Camp, entre Julie et St Joseph, îlet borné par la rue St. Charles, ayant corridors à chaque étage et quelques 20 chambres ou plus, chambre à bain, gaz et installations, et cheminées de marbre partout, citernes, et hydrant, etc. Le tout en parfait état et loué à bail à Mme Marie Kountz, jusqu'au 30 septembre 1888 à un loyer minime de $100 par mois.

Le lot de terre est désigné par la lettre "E" et mesure 30 pieds de face rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds entre lignes parallèles.

Lot vacant contigu.

10° Un lot de terre de valeur, contigu à la dernière propriété décrite ci dessus, à partie supérieure, désigné par la lettre D, qui mesure 30 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds entre lignes parallèles. Ce lot, connu comme le No 207 rue du Camp, a quelques arbres fruitiers, promenades briquetées et hangars couverts en ardoises dans le fond.

Résidence No 209 rue du Camp.

11° La résidence élégante en briques et admirablement finie couverte en ardoises à trois étages, No 209 rue du Camp, contigu au lot vacant décrit en dernier ci-dessus, avec une bâtisse en briques à 3 étages au fond, ayant corridors à chaque étage et quelque 20 chambres ou plus, subdivisées en salon avec arche, salons, salle à manger, chambres à coucher, &c., chambre à bain, lieux d'aisance, offices, &c., très commodes et en parfait état, avec magnifiques installations de gaz et cheminées élégantes en marbre, loué à bail à Mme M. A. Carey jusqu'au 1er septembre 1888, à $125 par mois.

Le lot de terre désigné par la lettre "C" mesure 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds sur la ligne inférieure contiguë au lot "D" et une première profondeur sur la ligne supérieure contiguë au lot "B" de 164 pieds 7 pouces et 4 lignes, puis court à angles droits vers la rue Julie, une distance de 3 pieds 11 pouces, et puis une seconde profondeur de 4 pieds, ensuite une distance à angles droits vers la rue Julie de 11 pieds 9 pouces et 4 lignes, et puis une troisième profondeur de 4 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond du lot, qui a une largeur égale de 16 pieds 5 pouces, avec l'usage d'une allée de 5 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure du fond, la dite allée ouvrant sur la rue St. Joseph et commune avec ce lot et d'autres lots qui se trouvent autour.

Résidence No 211 rue du Camp.

12° La magnifique résidence en briques à trois étages recouverte en ardoises, No 211 rue du Camp, contigu à la dernière propriété ci-dessus décrite, contenant 16 chambres en tout, chambre à bain, etc., installations de gaz, cheminées en marbre dans toutes les chambres qui sont élégamment tapissées. Le tout en parfait état et entièrement réparé. La dite propriété est louée à bail à Mme E. M. Gillen, jusqu'au 1er octobre 1889, à raison de $1000 par an.

Le Lot de terre, désigné par la lettre "B", mesure 24 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 164 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, avec le privilège de servitude de la dernière allée décrite plus haut dans le paragraphe 11, située à l'arrière de la propriété.

Résidence No 213 rue du Camp.

13° L'élégante résidence en briques, à trois étages, recouverte en ardoises, No 213 rue du Camp, contiguë à la dernière propriété ci-dessus décrite, contenant 16 chambres, chambre à bain, etc., installations de gaz, cheminées en marbre, etc., dans toutes les chambres, le tout en parfait état et semblable à la résidence No 211 rue du Camp.

La dite propriété est aussi louée à bail à Mme E. M. Gillen jusqu'au 1er octobre 1889, à raison de $1000 par an.

Le lot de terre, désigné par la lettre A mesure 23 pieds 11 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de 160 pieds 2 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, avec le droit de servitude de la dernière allée ci-dessus décrite, qui ouvre sur la rue St-Joseph, en arrière de la dite propriété, et qui est commune à ce lot.

Résidences Nos 171 et 173 rue St Joseph.

14° Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la dernière propriété ci-dessus décrite, désignés par les lettres "F" et "G", contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit: le lot "F" mesure 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face et le lot "G" mesure 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face, tous deux sur la rue St Joseph, sur une profondeur chacun de 66 pieds 6 pouces entre lignes parallèles. Le lot "G" ayant le droit de passage dans la dernière allée ci-dessus décrite, qui longe le côté ouest du dit lot, et qui ouvre sur la rue St Joseph.

Les améliorations sur les deux lots consistent en une résidence en briques, à trois étages, avec deux corps de logis, et couverte en ardoises, connue par les numéros 171 et 173 rue St-Joseph, et ayant chacune côté 9 chambres, cuve, hydrant, gaz et installations, corridor au No 173. Le tout en bon état et loué, avec bail jusqu'au 30 septembre 1888, à 39 par mois chaque côté.

Résidence élégante No 175 rue St-Joseph.

15° La résidence commode en briques à trois étages, couverte en ardoises, No 175 rue St Joseph, touchant la dernière propriété ci-dessus décrite étant divisée du lot G et des lots A et B dans le fond et le lot "C" par une allée en commun, dernièrement décrite ci-dessus, ayant été pour plusieurs années la résidence de la famille Stewart et est parfaitement bien finie et distribuée avec tout le confort d'une résidence moderne de première classe et ayant de larges corridors à chaque étage et 17 chambres, chambres à bains, installations de gaz, devants de cheminées en marbre, cuve, hydrant, grande cour pavée, dépendances, hangar, etc. Le tout en bonne condition et ordre et rapportant un loyer de $50 par mois avec un bail jusqu'au 30 septembre 1888.

Le lot de terre désigné par la lettre H., mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, ayant une allée en usage en commun, avec les dernières résidences décrites, aussi bornée sur le côté est de la dite allée et en commun avec les lots A. B. C. G. et H., comme il est ci dessus décrit.

Une charmante propriété avenue de la Louisiane, entre St-Charles et Prytania.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues de la Louisiane et St-Charles et les rues Tolédano et Prytania, désignée par le lot A, ayant à peu près six pieds de face sur la Louisiane, 11 pieds 11 pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 180 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un élégant et commode cottage en bois, couvert en ardoises et les fondations en briques, corridor au centre à chaque étage et ayant, en tout, 16 chambres; la résidence est celle de la famille Stewart et est très bien distribuée pour le confort et l'agrément et possède toutes les dépendances nécessaires—chambre à bain, eau chaude et froide installations pour gaz, devants de cheminées en marbre, lieux d'aisance, office, race pour le vin et pour provisions; le rez de chaussée est pavé en marbre, il y a 2 grandes caves, 3 puits, la cour est magnifiquement embellie par des arbres et des plantes, le fond du terrain est garni de plate-bandes, il y a un grand nombre de pacaniers, d'orangers, de figuiers et de pêchers. Cette propriété peut facilement rapporter $1000 par an.

Deux sites pour bâtir de choix sur la rue Toledano vis-à-vis du Parc McDonogh.

17° Deux sites pour bâtir de choix, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet et immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus décrite. Les dits sites ayant chacun deux lots de terre désignés comme lots B et C qui se touchent et mesurent chacun à peu près 55 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Toledano et vis-à-vis du Parc McDonogh sur une profondeur de 140 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent, sur le lot B, une tente et écurie couverts en ardoises, et ayant une cuve et puits une jolie haie et une variété de pacaniers et arbres fruitiers.

Sur le lot C, dans le fond du même, une bâtisse en bois à deux étages couvert en ardoises, ayant 6 chambres et des lieux d'aisance sur le jolie haie et de jolie pacaniers, orangers, figuiers et pêchers etc. Titres des terres, conformément aux plans faits par Hunter et Stewart, voyer, qui peuvent être vus à la place de la vente et les propriétés peuvent être inspectées avec une carte des encanteurs.

Terre de campagne.

18° La moitié de la section 19 et le lot No 3 de la section 20 à .. Township 21 Range 3 No 25 Est dans le Sud Est, Ouest du fleuve Mississippi, dans le District de la Louisiane, au vingt, conformément au certificat No 260 en date du 31 janvier 1885, enregistré au bureau des terres, à Baton Rouge Louisiane.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, le reste à un et deux ans en paiements égaux avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente et toutes les clauses de garanties usuelles, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur, transfert de la police d'assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1888 en sus du prix de leurs enchères, et feront un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Actes de vente pardevant Alphonse V. Philips, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 avril—10 15 22 29—mai 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur l'avenue St. Charles, un emplacement charmant, pour bâtir, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, 96x176 pieds de face à l'avenue St. Charles, 66 1/2x192 pieds face à l'avenue de la Louisiane.

Succession Samuel F. Blanc, décédé.

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 27 mars 1888, Dossier No 23,301, pour le compte de la succession de Samuel F. Blanc, décédé, il sera vendu:

SUR L'AVENUE ST-CHARLES.

1° Trois terrains de valeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, Tolédano et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 1, 2 et 3 qui se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à l'avenue St. Charles sur une profondeur de 150 pieds, bien élevés et avec de jolis arbres.

SUR L'AVENUE DE LA LOUISIANE.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et le touchant sur la ligne du fond désigné comme Nos 4 et 5. Le lot No 4 mesure 30 pieds de face et le lot No 5, mesure 33 pieds 9 pouces de face, les deux terrains sur l'Avenue de la Louisiane sur une profondeur de 192 pieds le tout plus ou moins et entre lignes parallèles au pied américain, conformément à un plan qui sera exposé au lieu de la vente.

Les améliorations sur les lots 4 et 5 consistent en un cottage, avec cuve, hangar, etc. et plusieurs arbres, entourages, etc.

Les cinq lots ci-dessus représentent au public un charmant, éligible emplacement à bâtir, en la ville de la Nouvelle Orléans.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, avec huit pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix de leur enchère et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 mars—28—avril 1 8,15,22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Meubles.
En bois de rose et en noyer noir.
Pour salon, chambres à coucher et salle à manger,
Lounges, Chaises, ornements, Miroirs, Vaisselle plaquée et faïence.

Succession de Sarah J. Goodrich, Décédée.

A l'encan Pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—JEUDI, 19 avril 1888, à 10 heures et demie A. M. au local, 64 rue Union, entre Baronne et Dryades, Premier District, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", daté du 4 avril 1888, Dossier No 23,550, pour compte de la succession de Sarah J. Goodrich, décédée, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
8 avril—8, 12, 15, 17, à la date.

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle-ci, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquels entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit s'est exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire maintenant que la rentrée des listes s'est faite, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 8.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de Quincaillerie, Comptes-courants, Bail non expiré, &c. &c. &c.

Dans l'affaire de Wm H. Heyl vs. ses Créanciers Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A., No 23,483. "Saisie provisoire de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—MARDI, 24 avril 1888, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 178 rue d'Orléans, entre Marais et Villeré, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, daté du 10 avril 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite:

Le contenu du dit magasin comprenant un assortiment général de quincaillerie, peintures, huiles, etc., etc. Aussi, un lot de comptes-courants et le terme non expiré du bail de la dite maison à partir de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1889 au taux de ($40), quarante dollars par mois, l'acquéreur s'engageant à payer comptant le montant de l'enchère comme prime et assumant le loyer jusqu'à l'expiration du bail ainsi qu'il est spécifié. Le tout selon un tableau enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
11 avril—11, 18, 24 avril.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Placements avantageux de propriétés situées dans le Second District.

L'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne occupée comme magasin d'épiceries.

Résidence en briques à deux étages No 39 rue Dauphine. Spacieuse et belle résidence en briques à étage avec verandah rue Conti Nos 70, 72 et 74.

Résidence en briques à deux étages rue Bourbon No 69.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 avril 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, les propriétés suivantes savoir—

La grocerie formant encoignure aux rues St-Louis et Bourgogne.

1° Un lot de terre renfermé par les rues St-Louis, Conti, Dauphine et Bourgogne, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue St-Louis, sur 25 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, comprenant: un magasin en briques avec mansardes, etc., etc., loué $35 par mois.

Résidence No 39 rue Dauphine.

2° Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Conti, mesurant 22 pieds 4 pouces de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 114 pieds 2 pouces 4 lignes. Ensemble, une résidence en briques, à deux étages, attenant à la maison principale. Une autre bâtisse en briques, à deux étages, etc., etc. Aussi, l'usage d'une allée en commun dans le fonds de la dite propriété, ainsi que la pleine propriété d'un autre lot de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite, mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la dite allée, sur 82 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur.

Résidence Nos 70, 72 et 74 rue Conti.

3° Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Conti, Royale, Bienville et Bourbon, mesurant 65 pieds de face à la rue Conti, sur 211 pieds de profondeur. Ensemble, Une résidence en briques à étage, avec magasins au rez-de-chaussée, bâtisse en briques à étage dans le fond, etc., etc. Et aussi la pleine possession d'une allée de 4x60 attenante à ladite propriété du côté vers la rue Bourbon.

Cette propriété est vendue sujette à un bail, à raison de $900 par an pour le premier étage, et $10 par mois pour l'un des magasins, l'autre étant vacant pour le moment.

Résidence No. 69 rue Bourbon.

4° Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, Bienville et Conti, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue Bourbon, sur 75 pieds 8 pouces de profondeur; ensemble une résidence en briques à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée; une autre bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale, etc., etc.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888 à raison de $900 par an.

Le tout d'après le plan qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs. Ils assumeront les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888. Ils devront en outre payer comptant 10 0/0 sur le montant des adjudications.
8avril—8,14—au 21.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Sixième District.

Succession de Mme Elizabeth Brettbauer, veuve en premières noces de Michel Clark et épouse de George Alexander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23,398.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet, MARDI, 17 avril 1888, à 10 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 15 mars 1888. Dossier No 23,372 pour le compte de la dite succession il sera vendu—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Preston, Calhoun et Market et la propriété Foucher, désigné par la lettre "A", mesurant 51 pieds et 6 lignes de face à la propriété Foucher, 87 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Market 88 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne qui la divise du lot "B" et une largeur de 39 pieds 3 pouces dans le fond, et est composé d'une portion des lots 18, 19 et 20, sur un plan annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 12 juin 1867.

Aussi—A la même heure et emplacement, et pour le compte de la même succession, il sera vendu—

Un lot de propriétés mobilières, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de l'Hon. Cour ci-dessus désignée.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.
16 mars—16, 23 30—6, 13, 17 av

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District—Trois terrains de valeur

Succession de Edward Connelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23 208.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 7 mars 1888, dossier 23,208, pour le compte de la succession ci dessus, il sera vendu—

Trois lots de terre de valeur ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet 296 borné par les rues Pologne, Alexander, (anciennement Kentucky), Bourgogne et Remparts, désigné par les numéros 14, 15 et 16, mesure comme suit, à savoir:

Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles de 106 pieds 6 pouces et 3 lignes. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Remparts et Alexander (anciennement Kentucky), et mesure 26 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur et de face à la rue Alexander (anciennement Kentucky) de 106 pieds 6 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, au pied américain. Les mesurements ci dessus sont plus ou moins conformément à un plan fait par Stewart & Hoffman, voyers en date du — mars 1888.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sera exigé pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.
11 mars—11 13 18 25—18 14 avril

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

GRANDE VENTE —DE— Résidences, Emplacements d'affaires, Terrains, Ilets de terre,

—Situés dans les—

Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième et Sixième Districts de la Nouvelle-Orléans.

Pour le compte des héritiers absents de feu S. H. Davis Jr.

A des conditions faciles, à long crédit.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, il sera vendu à l'encan—

1° Plusieurs propriétés désirables dans le Premier, Quatrième et Sixième Districts, et les propriétés qui suivent:

DANS LE DEUXIEME DISTRICT

2° Deux terrains avec une maison en bois à un étage, rue Hospital, entre Miro et Tonti.
3° Une maison en bois à un étage, connue par le No 69 rue Franklin.
4° Une maison en bois à un étage, connue par le No 64 rue Trémé.

TROISIEME DISTRICT.

5° Une grande résidence en bois à deux étages, avec deux terrains, connue par le No 497 Chemin du Bayou, entre Miro et Tonti.
6° Une maison en bois rue Kerlerec, avec deux terrains sur la rue Kerlerec, près Miro.
7° Deux maisons en bois, No 89 rue Montégut.
8° Maison en bois rue Canal St-Bernard, entre Prieur et Roman.
9° Trois maisons en briques à un étage, Nos 49, 50 et 51 rue North Peters, près les Champs-Elysées.
10° Deux maisons en bois à un étage dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Clouet et Montégut. Pour les mesurements des terrains et plus amples informations voir les plans de Paul Andry, dessinateur, exposé à la Bourse des Encanteurs, et les descriptions des annonces voir le "Times-Democrat."

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt, etc., etc.

Les actes de vente, pardevant Edgar Grima, notaire.
24 mars—24 31—avril 7 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Comes vs ses créanciers—No 23,566—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph E. Comes soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire, à son bureau No 58 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour d'avril 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. B. Thomas, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 mars 1888.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20mars—27 au 28 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District.

La bâtisse de valeur à trois étages, couverte en ardoises, en bon état, avec verandah en fer, No 203 rue de Chartres, entre les rues Dumaine et Ste Anne, à proximité de la cathédrale et du marché français.

Le cottage à deux étages couvert en ardoises, No 301 rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman.

Un cottage simple No 411 rue des Ursulines, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Succession de Mme Emilia Charbonnet, veuve de Joseph Llado.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division A"—No 23,185.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division A, daté le 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 203, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et Ste. Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue de Chartres sur 180 pieds de profondeur. Toutes mesures françaises.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages recouverte en ardoises avec verandah en fer, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre, qui sert maintenant de pharmacie une petite chambre au fond et un corridor; au second étage, salons doubles, 2 chambres à coucher et galerie derrière; au troisième étage, salon, 2 chambres à coucher, cabinet et galerie derrière. Des dépendances ayant 3 chambres au rez de chaussée et trois à l'étage supérieur.

Dans la cour un aquarium, vignes, jardin avec fleurs, lavoir, poulailler, écurie, puits, citernes et lieux d'aisance.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet d'assessement No 315 borné par les rues Ursulines, Hôpital, Tonti et Rocheblave, mesurant 32 pieds de face à la rue Ursulines sur 98 pieds de profondeur et portant le numéro municipal 411 rue des Ursulines.

Les améliorations comprennent un cottage simple ayant 2 chambres, 2 cabinets et galerie derrière, cuisine ayant 2 chambres, citerne et lieux d'aisance.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe, désigné comme lot No 16 de l'îlet K, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 15 mars 1832, et sur un autre plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 30 septembre 1881, déposé au bureau de A. Hero, jr., notaire en cette ville, comme plan No 61. D'après le dernier plan mentionné, le dit lot mesure en mesure américaine, 32 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine, sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à deux étages recouvert en ardoises, retiré de la rue, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et deux à l'étage supérieur, citerne et lieux d'aisance. Le hangar faisant face à la rue appartient au locataire actuel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans à partir de la date de l'adjudication, en billets à ordre des acquéreurs garantis par hypothèque, avec toutes les clauses usuelles et portant intérêt à 8 pour cent l'an payable d'avance au jour de la date jusqu'à paiement. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888 en dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
31 mars—31—7,14,21 28 avril—5mai

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre bien amélioré dans la rue Washington, près Esplanade.

Succession de Candide Casanova, veuve en premier mariage de Wm H. Cobb et femme décédée de Joseph Beaulieu.

No 22,544—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 28 février 1888 il sera vendu à l'encan—

L'îlet de terre bien amélioré, dans le troisième district de cette ville borné par les rues Washington, St Jean, Quatrième et Cinquième, composé de vingt sept lots qui se touchent, mesurant ensemble 319 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Washington 323 pieds 6 pouces de face à la rue St Jean, 197 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Cinquième, et 308 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Quatrième, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une maison à un étage ayant 7 chambres, une cuisine détachée avec écurie, 2 citernes, etc. La propriété occupe un terrain élevé près de la rue de l'Esplanade et la ligne du Jockey Club et à proximité de quatre lignes de chars.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, le privilège du vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie; toutes les taxes dues et exigibles en 1888, et faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph Duvigneau, notaire.
18 mars—18 31—avril 7 14 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence élégante de feu Alfred Penn.

No 2 rue South, face à la Place Lafayette, entre Camp et Church, à l'encan, A des conditions libérales.

Succession d'Alfred Penn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,851.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, daté du 19 mars 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après, à savoir—

La résidence en briques à trois étages, admirablement située, No 2 rue South, dans l'îlet borné par les rues Camp, Girod, Church et South. Le terrain mesure, à peu près, 50 pieds de face sur chacune des rues South et Girod, sur une profondeur de 150 pieds, s'étendant au travers d'une rue à l'autre.

Cette maison de résidence qui a été bâtie par feu M. Penn pour en faire sa demeure élégante et permanente, elle est donc parfaitement dans le rapport et de la distribution et le fini des pièces, qui réunissent solidité et confort. Au premier étage, il y a deux vastes salons, une grande salle à manger, un grand corridor, cuisine, office, une blanchisserie, écurie pour voiture à l'arrière, quatre belles chambres à coucher, chambre à bain, cabinet d'aisance et un grand corridor au deuxième étage; au troisième, plusieurs chambres sur la galerie sur l'aile du troisième étage. Le troisième étage a même complètement d'appartements que le deuxième. Manteaux de cheminée en marbre, gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée.

La propriété est louée jusqu'au 3 septembre 1888 au taux de $2400 par an et peut être visitée que par les personnes auxquelles les encanteurs auront donné une autorisation écrite.

La résidence fait face au Lafayette Square et permet de voir toutes les bâtisses du voisinage, un des plus attrayants qui soient pour une demeure vaste et centrale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à crédit de un et deux ans en paiements égaux, portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, avec la clause pénale de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement, le tout garanti par hypothèque et privilège du vendeur; les bâtiments devront être assurés et la police transférée aux détenteurs des billets; privilège et toutes les clauses usuelles, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1888 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 mars—20 31—avril 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence No 63 rue Patterson.

A Alger, 5ème district.

Succession de Philip Schaefer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 23,150.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 14 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1888, il sera vendu à l'encan—

Le magasin et la maison de résidence No 63 rue Patterson, à Alger, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Lavergne, Delaronde et Verret. Le lot est désigné comme le No 4 et mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Patterson, sur 103 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La maison se compose d'un grand magasin sur la façade, d'une salle à manger, et de 4 chambres, avec mansardes dans le fond, citerne, etc., etc., de l'autre côté du terrain, un édifice ayant deux étages avec quatre chambres. Cette propriété est située entre les ferries et est dans le centre des affaires du district.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, et toutes les clauses de garantie usuelles pour honoraires d'avocat, assurance et taxes. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes pour 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant James Fahey, notaire.
11 mars—11,24,31—avril 1,7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions à l'encan.

Succession de Horatio W. Turner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,?34.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 15 février 1888, il sera vendu à l'encan—

1 action de la Bourse au Coton de la Nouvelle Orléans.
2 actions de la Compagnie d'Assurances Teutonia.

Conditions—Comptant avant le transfert.
7avril—7,14,20,21